

ANNEE 2021**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 AOUT 2021**

Délibération n°

2021068

Date de convocation : 27/08/2021

Date d'affichage : 02/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 01/09/2021

Reçu en préfecture le 01/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210831-2021068DM-BF

L'an deux mille vingt et un, le 31 août à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 27 août 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECAT, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Marie ROSPIDE (pouvoir à Mme Valérie RECAT), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Laure TREMOUILLE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°1 : Décision modificative n°2
Budget Général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

L'exécution du budget nécessite certains transferts de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits **à l'intérieur de la section d'investissement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ **Dépenses d'investissement** :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
20	Immobilisations incorporelles	2031 Frais d'études	- 1 261€
16	Emprunts et dettes assimilées	1641 Emprunts	+ 1 261€
TOTAL D.M Dépenses d'investissement			0.00€

Point Budget :

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	115 000	- 1 261	113 739
16	89 000	+ 1 261	90 261

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2021 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section d'investissement, dans le sens des dépenses ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 31 août 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

